



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal : Commission Formation et de la Vie Universitaire

Formation Plénière

Séance du lundi 8 décembre 2025

Membres élus de la Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique :

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Monsieur	ABRAHAM Romain	X		
Madame <i>Monsieur</i>	ALAMELOU Emma (Titulaire) <i>Gilot Quentin (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	BARTOUT Pascal	X		
Madame	BEGUIN-VINCENT Geneviève	X		
Madame	BELAYACHI Naïma		X	
Madame <i>Madame</i>	BEN SAAD Cyrine (Titulaire) <i>BAYSAL Evin (Suppléante)</i>		X	Mme BOIN Maélys
Monsieur <i>Madame</i>	BENELCAID Ziyad (Titulaire) <i>MOK Julienne (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	BENSAID Abdelkrim		X	
Monsieur <i>Madame</i>	BOUDES Alexis (Titulaire) <i>DOUDJEDID Agnès (Suppléante)</i>	X		
Monsieur	CARBONNELLE Etienne		X	M. RINGUEDE Sébastien
Madame <i>Madame</i>	COTTE Lennie (Titulaire) <i>MAKOUGOUM FOTSO Annette (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	DI NALLO Bruno	X Départ 15h30		
Madame	ETEVEZ Laure		X	M. MORIN Richard
Madame	FROMONT HANKARD Gaëlle	X		
Madame	IBARGUEN-VARGAS Nylza Yadira		X	M. MIGUEL Fabrice
Madame	INGARAO Aurore		X	Mme RABAUD Isabelle
Monsieur <i>Madame</i>	JAFFRE Raphaël (Titulaire) <i>LABONNETTE Lucie (Suppléante)</i>		X	
Madame	LEJEUNE Véronique		X	M. MORIN Richard
Madame	LEPEINTRE Angélique	X		
Madame	LOTH Karine	X		
Madame	LOUBERE Stéphanie	X		
Monsieur	MALRIEU Florent	X		
Monsieur <i>Madame</i>	MCLAUGHLAN Gérard (Titulaire) <i>BOIN Maélys (Suppléante)</i>	X		
Monsieur	MIGUEL Fabrice	X		
Monsieur	MORIN Richard	X		
Madame	NARCISSE Sophie		X	M. RINGUEDE Sébastien
Monsieur	ONNEE Stéphane	X Départ 17h05		
Monsieur <i>Madame</i>	OUCHQIR Rim (Titulaire) <i>El HANI Marwane (Suppléante)</i>		X	
Madame <i>Monsieur</i>	PHILIPPE Mélody (Titulaire) <i>MEDEIROS DA RESSURREICAO Danilo (Suppléant)</i>		X	
Madame	RABAUD Isabelle	X		
Madame <i>Monsieur</i>	RAYMOND Fleur (Titulaire) <i>LERAY Yoann (Suppléant)</i>	X		
Madame	RENAUD Juliette	X Départ 16h		Mme FROMONT HANKARD Gaëlle
Monsieur	RINGUEDE Sébastien	X		
Madame	ROYER Gladys (Titulaire) <i>Poste vacant (Suppléant)</i>		X	
Madame	SIEGWALD Solange	X		
Monsieur <i>Monsieur</i>	TRAORE Pierre-Keleti (Titulaire) <i>BONMARTY Mark (Suppléant)</i>		X	

Art 27 des statuts de l'université (CAc) qui s'applique à la CFVU

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quorum	Dont 1/3 présents
CFVU	40	36	18	12

En début de séance : Nombre de présents : 19 / Procurations : 8 / Total votants : 27.

Invités à la séance (par ordre alphabétique) :

- M Alexis BOCHE, Responsable du service vie associative et de la citoyenneté étudiante
- Mme Rhama CHEKAR, Professeure des universités en Sciences de Gestion et du Management
- M. Fabrice FITZÉ, Directeur de la DEVE
- Mme Gladia FOFANA-GODARD, Secrétaire de séance
- Mme Françoise LE VEZU, Directrice CFA des Universités CVL
- Mme Caroline LORiot, DGSA FVE
- Mme Nathalie MAGNERON, Directrice de l'INSPE
- M. Luc VAN COUWELAAR, Directeur de la DOIP

Le quorum étant atteint, M. Sébastien RINGUEDE, le Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire, ouvre la séance à 14h00.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Vice-président débute la séance en présentant le bilan des sanctions prononcées par la commission de discipline au mois de novembre 2025.

- 9 étudiants convoqués pour faux et usage de faux certificats médicaux.
- 33 étudiants convoqués pour possession ou usage d'un téléphone portable lors d'un examen.
- 5 étudiants convoqués pour plagiat.

Le Vice-président informe que le salon de l'étudiant s'est déroulé de manière satisfaisante, le samedi 6 décembre 2025. Il a noté une forte affluence du public, l'absence de certaines formations et la grande capacité logistique des écoles privées.

Le Vice-président CFVU interroge les membres présents pour déterminer s'il y a des questions diverses à traiter en fin de séance.

INSTANCE CFVU

1. [Approbation] Relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 6 octobre 2025.

Le Vice-président demande s'il y a des observations ou des rectifications à effectuer sur les relevés de conclusions du 6 octobre 2025.

En l'absence de remarque, le Vice-président soumet au vote les relevés de conclusions relatifs à la séance du 6 octobre 2025.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	38

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	8
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité le relevé de conclusion relatif à la séance du 6 octobre 2025.

Pédagogie-Formation

2. [Information] Présentation du Centre de Formation d'Apprentis (CFA) des universités.

Près de 2000 étudiants de l'université d'Orléans sont en apprentissage et il semblait important que le CFA des universités qui gère la très grande majorité de nos étudiants en alternance fasse l'objet d'une présentation au sein de la CFVU.

Le Vice-président invite Mme Françoise LE VEZU, Directrice CFA des Universités CVL, à présenter ce point.

Mme Le Vezu commence sa présentation en donnant une définition de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

« L'apprentissage est une modalité de formation initiale diplômante qui intègre l'étudiant-apprenti au monde professionnel par un contrat de travail.

Sa pédagogie repose sur une alternance structurée entre des périodes d'enseignements à l'université et des mises en situation pratiques en entreprise.

Ce modèle ne vise pas une simple application des savoirs, mais une articulation dynamique où la pratique nourrit la théorie, et inversement, à travers une démarche réflexive de l'apprenti faisant de ces deux lieux des espaces d'apprentissage de valeur égale.

Fondé sur un engagement tripartite (apprenti, employeur, CFA), il permet l'acquisition du niveau académique attendu et de compétences professionnelles concrètes, incluant savoir-faire et savoir-être. »

Mme Le Vezu présente les missions obligatoires d'un CFA. Les activités des CFA sont régies par le code du travail et sont donc soumis à des audits Qualiopi. Ces obligations sont réparties de la manière suivante :

L'accompagnement à l'orientation et à la recherche d'un employeur : pour tous les candidats apprentis en amont de la signature d'un contrat d'apprentissage ou pour les apprentis en cas de rupture du contrat d'apprentissage.

L'accompagnement pédagogique : veiller à ce que les enseignements se déroulent dans les conditions les plus favorables pour permettre à l'apprenti de tirer le meilleur parti de sa formation :

- Garantir la cohérence entre la formation à l'université et la formation pratique en entreprise, notamment en organisant la coopération entre formateurs et maîtres d'apprentissage
- Assurer la poursuite de la formation de l'apprenti pendant 6 mois en cas de rupture de contrat
- Assurer un suivi en cas des Formation Ouverte et A Distance.
- Organiser les modalités d'évaluation des compétences acquises des apprentis
- Encourager la mobilité nationale et internationale

Accompagnement social et éducatif :

- Prévenir et résoudre les difficultés d'ordre social et matériel (logement, santé, etc.) qui pourraient compromettre la formation. Accompagner les apprentis dans leurs démarches pour accéder aux différentes aides financières auxquelles ils ont droit.
- Être en lien et orienter vers les acteurs adéquats les apprentis ayant interrompu leur formation ou n'ayant pas obtenu leur certification.

Accompagnement à la citoyenneté :

- Informer les apprentis, dès le début de leur formation, de leurs droits et devoirs en tant que salariés et apprentis, ainsi que des règles de santé et de sécurité).
- Promouvoir la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.
- Mettre en place des actions pour prévenir les ruptures de contrat d'apprentissage.
- Sensibiliser à l'égalité des chances, à la lutte contre les discriminations et valoriser les avantages de la diversité.

« Nous, membres, collaboratrices et collaborateurs de l'association du CFA des Universités Centre-Val de Loire, sommes investis et engagés dans l'apprentissage d'excellence pour former des actifs responsables et compétents, acteurs du monde de demain »

Ensuite, Mme Le Vezu présente les membres du bureau de la gouvernance, le conseil d'administration et l'équipe de collaborateurs du CFA des universités CVL. Elle nous fait part des trois principaux objectifs du projet d'orientations stratégiques 2028.

- 1) Pour une gouvernance du CFA des Universités CVL permettant, par l'apprentissage responsable et d'excellence, de relever les défis économiques et sociétaux.
- 2) Garantir une relation humaine d'excellence avec nos parties prenantes (apprentis, employeurs, universités, partenaires).
- 3) Favoriser l'innovation de services et les partenariats concourant à notre ambition 2028.

Cette orientation stratégique repose sur la convention cadre qui décrit le partenariat pluriannuel entre les trois établissements (CFA, UO, UT). Il est question des conditions pour déléguer des formations en apprentissage, ainsi que des modalités d'exécution et des ressources financières.

Le CFA se réfère aussi à la charte du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche afin

d'identifier les attendus des établissements de l'enseignement supérieurs et les jallons d'excellence.

Mme Le Vezu communique quelques chiffres importants :

- +140 formations répartis dans toutes composantes universitaires
- +2600 apprentis (dont 98.5% de réussite aux diplômes et un taux d'insertion en l'emploi à 83.4% en 2024)
- +1900 employeurs répartis sur l'ensemble du territoire CVL

En date du 20 novembre 2025, le nombre d'apprentis ayant un contrat à l'université d'Orléans est de 1577 et de 1031 à l'université de Tours. L'IUT de Bourges est la composante ayant le plus grand nombre d'apprentis (415). Avec une seule formation en apprentissage l'OSUC compte 12 apprentis.

Les moyens supplémentaires apportés par le CFA :

- La contractualisation avec les entreprises et les Opérateurs de Compétences (OPCO).
- La redistribution financière (financement OPCO et reste à charge des entreprises) :
 - Une contribution Financière Forfaitaire par heure de formation apprenti versée à la composante pour les dépenses.
 - Une indemnité apprentissage pour les responsables de formation.
 - La prise en charge par le CFA des Universités, des coûts d'inscription universitaire des apprentis.
 - Des services d'accompagnement, sensibilisation, promotion et gestion assurés par les chargés d'apprentissage, conseillers et services supports du CFA des Universités.
 - Une mutualisation de fonds dédiés pour les investissements de matériels pédagogiques et projets d'ingénierie.
 - Des subventions pour les projets collectifs des apprentis.

Après avoir couvert tous les frais directs et les charges de structure, le surplus est versé aux universités d'Orléans et de Tours.

Mme Le Vezu conclue en expliquant que ce modèle de mutualisation permet le développement de l'apprentissage universitaire. L'accompagnement, la qualité des services et l'insertion professionnelle sont des indicateurs très précieux et favorisent les relations avec les collaborateurs.

Le Vice-président met en avant la qualité du travail et de la confiance accordée au CFA des universités CVL. La proportion d'étudiants suivis par le CFA des universités est en forte croissance. Il existe encore des formations liées à des CFA externes, mais en règle générale, ce sont des formations très spécifiques ou très techniques.

M. Van Couwelaar :

Quelle est la raison pour laquelle l'IUT de Bourges a un nombre d'apprentis plus élevé que les autres IUT ?

Mme Le Vezu :

Les IUT ont été les pionniers dans l'intégration des formations en apprentissage dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs, en raison de sa localisation géographique, l'IUT de Bourges a su répondre aux besoins en formation de son territoire notamment dans le domaine de l'armement et s'ajuster en proposant plus de formations en apprentissage.

M. Onnée témoigne du bon fonctionnement de sa formation de Master en comptabilité en apprentissage. Il met l'accent sur l'accompagnement soutenu du CFA, qui a grandement contribué à l'attractivité et à la sélectivité de la filière. Les apprentis développent une meilleure maturité psycho-sociale.

Cependant, il attire l'attention sur les points suivants :

- Veiller au bon développement des compétences en lien avec le niveau de formation.
- Respecter le rythme de travail, formation/travail/vie personnelle, (heures/semaines, formation/entreprises, lieu/trajet ...).
- Assurer un suivi régulier entre le tuteur universitaire/maître d'apprentissage et entreprise/université.

Le Vice-président souligne que les alternants sont soumis au code du travail et que leur semaine de 35 heures doit intégrer cours et périodes en entreprise. Le rythme de l'apprentissage peut être assez intense et il est crucial de trouver des temps de pause pour préserver la santé de ces apprentis. L'apprentissage de la gestion du temps est indispensable. L'apprenti est un salarié en formation et il est important de l'accompagner dans l'acquisition de ses compétences.

Mme Le Vezu :

Les apprentis ne sont plus considérés comme de la main-d'œuvre peu onéreuse. Les structures accordent plus d'attention à l'évaluation des missions à accomplir, de l'investissement et de la rentabilité avant de recruter un apprenti en raison de la forte diminution des aides patronales.

M. Bartout :

La visite sur site est-elle obligatoire et peut-on la réaliser par visio-conférence ?

Mme Le Vezu :

La visite sur site est obligatoire et recommandée, elle doit se faire de préférence avant la fin de la formation. Au-delà de la relation avec le maître d'apprentissage, l'objectif est d'observer le fonctionnement de l'entreprise, d'échanger avec l'apprenti sur l'acquisition de ses compétences et son ressenti dans la structure. Une visite en visioconférence est tolérable, mais il faut que cela soit dû à des circonstances particulières (trajet très long par exemple...).

3. [Avis] Dossier d'accréditation du Master Enseignement et Éducation (M2E).

Le Vice-président explique qu'en raison de la réforme des M2E, les équipes travaillent sur ce dossier sans relâche, en urgence et sans avoir reçu les textes définitifs. Nous avons reçu une version de travail de l'arrêté portant sur la création de la formation M2E, mais celui-ci n'est toujours pas publié. La demande d'accréditation a donc été faite pour une formation non existante officiellement.

Aussi, nous avons reçu un avis favorable de la part de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) concernant la formation Licence Professorat des Écoles (LPE).

Lors du salon de l'étudiant, nous avons eu de nombreuses interrogations sur l'ouverture de celle-ci. La LPE sera prochainement affichée sur Parcoursup.

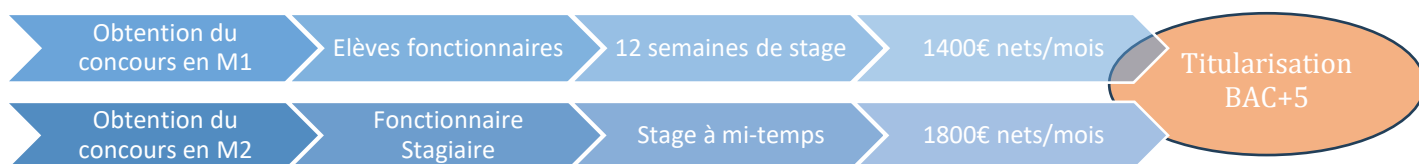
Le Vice-président invite Mme Nathalie Magneron, Directrice de l'INSPÉ, à présenter ce point.

Mme Magneron explique quelques éléments de contexte à la réforme des ME2.

Dans l'organisation actuelle de la formation des enseignants, après avoir terminé une Licence, l'étudiant intègre un Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF). À la suite de la deuxième année de Master MEEF, il se présente au concours de professeurs. Après l'obtention du concours, il doit effectuer un stage d'une année en responsabilité devant les élèves. En fin de stage l'étudiant sera titularisé.

La réforme entraîne une modification du positionnement du concours dans la formation. On pourra s'y présenter dès la fin de la Licence (BAC+3).

À la demande du Ministère, cette transformation vise à accroître l'intérêt pour les métiers de l'enseignement. Dans le but de valoriser cette formation, les étudiants auront un statut différent et seront rénumérés.



Dans le cadre de la réforme, les universités d'Orléans et de Tours, ont fait le choix de rendre la formation accessible aux non-lauréats aux concours mais plus largement aux étudiants qui ne souhaitent pas se présenter au concours dans l'immédiat.

Les étudiants qui intégreront le parcours non-lauréats en M1 et en M2 ne seront pas rémunérés. Ils feront cependant au cours de leur M1 des stages d'observations. Cette décision a été prise avec l'accord du rectorat car ils gèrent la rémunération des tuteurs des stages.

Le Vice-président précise une autre différence entre ces 2 types de parcours. Les lauréats feront des vœux pour leurs postes de titularisation dans les académies selon leur rang de classement alors que les non-lauréats pourront faire leur choix eux-mêmes.

Mme Magneron mentionne également que les lauréats devront s'engager à rester dans la même académie pendant les 2 années de Master.

- Un étudiant lauréat en M1 aura l'obligation de servir l'État pendant 4 ans après la titularisation. En cas de démission durant cette période, le remboursement de l'année de formation en M1 sera exigé.
- Un étudiant en M1 non-lauréat qui réussit le concours passe en M2 lauréat (rémunéré) mais n'est pas soumis à l'engagement de 4 ans.
- Un étudiant en M2 non-lauréat qui réussit le concours (et valide son master) effectue une année de stage en pleine responsabilité avant d'être titularisé.

En ce qui concerne la durée des stages, les lauréats aux concours feront plusieurs stages dans des établissements scolaires. Les non-lauréats auront des stages avec un volume horaire moins importants et reprendront la préparation du concours.

Mme Magneron explique que le dossier a été construit via un processus collaboratif impliquant un travail en interne à l'INSPÉ. Durant des journées de travail banalisées, une synthèse reprenant les grandes rubriques du dossier d'accréditation a été réalisée par chaque responsables de centre de formation INSPÉ. Ce travail a été soumis au comité de suivi pour validation des modalités de mise en stage et clarifier les modalités d'intervention des formateurs académiques.

Il y a eu un groupe de travail académique, piloté par le rectorat, qui a permis de définir la cartographie de l'offre de formation.

Un directoire composé du recteur et des présidents d'universités a arbitré les décisions finales notamment sur la répartition de certains parcours.

Mme Magneron présente les propositions présentées pour l'accréditation M2E :

1. Mention Enseignement et Éducation CPE et Mention Enseignement et Éducation Professorat des écoles.

Mention « EE. CPE»	INSPÉ – centre de Tours-Fondettes
Mention « EE. Professorat des écoles » Capacité d'accueil maximale envisagée : 500	6 centres de formation INSPÉ
En 2025, notre académie, en termes de nombre de postes, représentait 4,25% donc sur 11600 postes ouverts au CRPE sans comptabiliser le concours 3 ^{ème} voie et concours interne cela fait 493 lauréats pour 2026 dans l'académie.	
• 3 groupes Orléans lauréats, • 2 groupes Tours lauréats, • 2 ou 3 groupes Chartres lauréats • 1 groupe Bourges complété par les non lauréats, • 1 groupe Châteauroux complété par les non lauréats, • 2 groupes Blois complétés par les non lauréats • 1 groupe Châteauroux ou Bourges en fonction du nombre de candidats non lauréats.	

2. Mention Enseignement et Éducation Professorat du second degré

Mention EE. professorat du second degré
• L'ensemble des parcours est ouvert aux non-lauréats • BLOC 1 : ➢ CAPES : Les renforcements disciplinaires (UFR) en articulation avec les enseignements de didactique et pédagogie de la discipline (INSPÉ en collaboration avec des formateurs académiques). ➢ CAPLP : des tronc communs seront construits avec les CAPES avec des options pour prendre en compte les spécificités des différents programmes d'enseignement et des publics. ➢ CAPET, le bloc 1 sera assuré par les formateurs académiques en lien avec les composantes technologiques. • BLOCS 2, 3 et 4 : INSPÉ en collaboration avec l'EAFC avec une visée de construire une culture commune pour l'ensemble des enseignants. Articulation entre les trois mentions

Ensuite, Mme Magneron fait part des cursus maintenus dans les deux universités pour le Professorat du Second Degré. Cela concerne les parcours de Lettres Modernes, d'Anglais, d'Histoire-Géographie et de Mathématiques.

Sur décision du Directoire, le parcours l'Espagnol sera proposé uniquement à l'Université de Tours et le parcours Physique-Chimie uniquement à l'Université d'Orléans. La décision de n'ouvrir qu'un seul groupe pour ces disciplines est justifiée par le nombre insuffisant de postes au concours pour soutenir deux formations.

Les nouveaux parcours Professeurs de Lycée Professionnel (PLP) avec de forts tronc communs seront portés par l'Université d'Orléans.

50% du volume horaire d'enseignement du Master devront être assuré par des intervenants du rectorat. Ces intervenants seront des enseignants ayant une affectation principale dans un établissement scolaire. Cet objectif, qui passe de 33% à 50%, sera atteint progressivement sur la période d'accréditation.

La prochaine étape consistera à définir les structures des maquettes commune (par UE/blocs ou par compétences) avant de laisser les équipes pédagogiques construire le contenu détaillé des enseignements à partir de janvier.

En conclusion, cette réforme vise à professionnaliser la formation dès le master pour les lauréats, tout en offrant une seconde chance aux non-lauréats. Elle impose une réorganisation profonde des maquettes de formation, des capacités d'accueil et de la collaboration entre l'université et le rectorat.

M. Bartout :

Si un M2 non-lauréat, obtient le concours, intègre-t-il le M2 lauréat après ou devient-il directement titulaire sans avoir l'année de stage ?

Mme Magneron :

Il y a toujours une année de stage entre le moment où l'on obtient le concours et la titularisation.

Mme Loubère :

Si un M1 non-lauréat obtient le concours, intègre le M2 lauréat, il est rémunéré. Doit-il s'engager à 3 ans ?

Mme Magneron :

Il n'y aura pas d'engagement. Les M2 lauréats seront seuls face aux élèves, ils sont considérés comme moyens d'enseignements donc comme un personnel. Seuls ceux qui auront fait M1 et M2 lauréats auront cet engagement.

M. Boudès :

J'ai l'impression que malgré la rémunération pour les M1 lauréats, il y a plus de contraintes par rapport à un M1 non-lauréat. N'y aurait-il pas un risque pour que les promotions de M1 soient de petite taille, certains lauréats pouvant refuser l'affectation dans un centre INSPE et choisir d'intégrer un parcours non lauréat ?

Mme Magneron :

Le nombre de lauréats est conditionné par le nombre de postes au concours sachant que le nombre de postes au concours est au niveau national et académique.

Les critères de prise en compte pour l'affectation dans un centre INSPÉ sont d'abord les vœux académiques, le rang de classement et nouvellement la situation familiale et le handicap.

Le Vice-président souligne que l'idée d'intégrer le parcours non-lauréat plutôt que lauréat n'est pas forcément pertinente. Les étudiants qui auront le concours ne passent pas TrouverMonMaster. Le nombre de places qui sera attribuée aux non-lauréats est incertain et sera égal à la différence entre la capacité et le nombre de lauréats. Certains M2E non lauréat risquent de ne proposer qu'un nombre très limité de places.

Mme Magneron :

Effectivement sur TrouverMonMaster (TMM) n'apparaîtront uniquement les M2E qui sont ouverts aux non-lauréats. Cela signifie que les universités qui ont décidé de ne pas ouvrir aux non-lauréats ne seront pas répertoriées sur TMM. Les capacités d'accueil qui apparaîtront sur TMM seront au départ très faibles puis adaptées en fonction du nombre de lauréat qui seront affectés.

Le Vice-président :

Dès que les résultats du concours seront annoncés, nous saurons combien d'étudiants seront affectés aux M2E. Par conséquent, nous pourrions augmenter le nombre de places pour attribuer ces places à des étudiants non lauréats. C'est une gymnastique assez complexe.

M. Miguel :

Quels sont les avantages pour l'étudiant de choisir une licence LPE, sachant que cela le restreint davantage qu'une licence disciplinaire qui lui offre plus d'options ?

Mme Magneron :

C'est le choix de l'étudiant.

Pour exemple lors de la nuit de l'orientation, de nombreux lycéens qui étaient présents souhaitent vraiment devenir professeurs des écoles. S'ils sont convaincus de leurs choix, on les encourage à se tourner vers LPE. Toutefois, si des incertitudes subsistent, on les oriente vers une licence disciplinaire.

On peut noter : qu'aujourd'hui, un étudiant en LPE sera exempté des épreuves d'admissibilité du concours (les conditions de dispense au niveau national sont en cours de discussions).

Mme Loth :

Chaque étudiant qui se présente au concours doit faire une demande dans TMM ?

Mme Magneron :

Oui, dans le cas où il ne l'obtient pas. Il ne pourra pas être admis dans un parcours non lauréat s'il n'a pas postulé sur TMM. Il risque d'être placé sur liste d'attente et devra conserver son vœu lors de la phase complémentaire jusqu'au moment, a priori, courant juillet, où le nombre de lauréats sera connu et que des places sur les parcours non lauréats auront été libérées.

Le Vice-président propose à Mme Magneron d'être présente lors de la visite de l'équipe nationale TMM dans notre établissement qui aura lieu le 15 janvier 2026. Une communication à destination des étudiants de L3 sera programmée. Après la visite, nous ferons un point au cours d'une seconde réunion pour que les étudiants puissent nous faire part de leur interrogation au sujet du M2E.

M. Di Nallo :

- 1) Pourquoi le parcours Allemand n'est-il pas présent dans les parcours disciplinaires ?
- 2) Il y a-t-il une évolution dans les mentalités à former sur des disciplines que l'on enseigne pas ? Par exemple le parcours PLP Anglais-Lettres.

Mme Magneron :

- 1) En raison d'un nombre très faible de stagiaires et de postes au concours dans l'académie, le parcours Allemand n'a pas été proposé à l'ouverture.
- 2) En ce qui concerne les PLP, il y a forcément bi-valence même-si les enseignants qui passent ce concours et qui doivent être formés à l'ensemble de ces disciplines n'enseigneront en pratique, essentiellement qu'une seule discipline.

M. Malrieu :

Le parcours non-lauréats permettra-t-il vraiment de mieux préparer le concours ? Pour que les étudiants ne soient pas en difficulté entre apprendre le métier d'enseignant et de retenir le concours.

*** 15h30 - Départ de M. Di Nallo. ***

Mme Magneron :

Ce choix de parcours non-lauréat que nous proposons est une opportunité. L'expérience nous aidera à déterminer si c'était une bonne décision. Là, je ne suis pas en mesure de donner une réponse précise.

M. Bartout :

Quelqu'un qui reprend ses études et qui n'a pas passé le concours peut-il se retrouver dans le M1 non-lauréat avec un bac+ 3 ou bac+5 ?

Mme Magneron :

Avec un bac+5 non, le parcours adapté sera mutualisé entre le Master obtenu et le M2E et il sera stagiaire à 50%. Avec un bac+3, il devrait suivre les cours de préparation de concours en Licence.

Le Vice-président :

Il convient d'aborder avec les équipes et les responsables de licence le sujet des cours de préparation aux concours en Licence. Il a été requis de planifier 60 heures cette année par discipline pour préparer les étudiants au CAPES. Nous sommes en train de réfléchir à l'intégration de ces heures dans les maquettes.

Mme Loubère :

Pouvez-vous nous indiquer la part d'intervention des enseignants-chercheurs et notamment la part de formation disciplinaire qui sera assurée par les enseignants-chercheurs ?

Mme Magneron :

Dans le dossier d'accréditation on retrouve une répartition prévisionnelle du nombre d'intervenants et non une répartition prévisionnelle du volume horaire. D'un parcours à un autre, cela peut être variable, car cela dépend effectivement des ressources disponibles.

M. Morin souhaite faire une intervention tant que porte-parole de certains collègues.

"Le travail de mise en place de la réforme de la formation des enseignant-es se fait dans un contexte très contraint et une orientation contestée depuis le début par de nombreux collègues des INSPÉ.

Avec les autres organisations syndicales, la FSU a rejeté le projet de cadrage des M2E au CNESER en septembre dernier. Il comporte de nombreux points qui posent problème : une réforme imposée sans concertation et à moyens constants, des injonctions sur les contenus pédagogiques comme sur la composition des équipes (objectif de 50 % de formateurs dits "de terrain").

Le ministère a mis en place des groupes de travail au niveau national, dans lesquels les organisations syndicales ont fait des propositions très convergentes sur un certain nombre de points, posé des questions précises. Il n'y a malheureusement pas eu de réponses, si ce n'est un refus de discussion.

De plus, localement, les élu-es FSU et non-syndiqué-es sont opposés à la suppression du master préparant au métier de professeur d'espagnol au sein de l'Université d'Orléans et sont inquiets pour le maintien de tous les 6 sites actuels de l'INSPÉ Centre - Val de Loire.

C'est pourquoi je voterais contre ce dossier d'accréditation tel que proposé. "

Le Vice-président précise qu'il n'y a pas de fermeture des M2E 1er degré à Blois ou Bourges. Ce n'est pas à l'ordre du jour. En ce qui concerne le M2E Espagnol proposé uniquement à Tours, lors des groupes de travail, nous avons soutenu l'idée d'avoir M2E Physique-Chimie et M2E Espagnol à Orléans, puisque les berceaux de stagiaires sont essentiellement dans le Loiret et dans l'Eure-et-Loir. Le directoire a pris une décision contraire à notre souhait.

Il ajoute « Je comprends l'inquiétude des collègues hispanisants, ce n'est pas une volonté d'affaiblir la formation Espagnol, qui en plus est super dynamique. J'en suis profondément navré. Ce n'est pas ma décision, ce n'est pas notre décision. Et on le regrette. Mais je comprends le vote du FSU et je le respecte. »

Le Vice-président soumet au vote le dossier d'accréditation du Master Enseignement et Éducation.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	8
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	5
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	5

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable sur le dossier d'accréditation du Master Enseignement et Éducation.

3. [Délibération] Cadre de l'organisation des examens 2025-2026.

Anciennement dénommée la « charte des examens », le cadre de l'organisation des examens est un rappel à la réglementation des études 2025-2026 à destination des étudiants.

Mme Rabaud :

Deux personnels de surveillance dans chaque salle d'examen selon le nombre d'étudiants à encadrer est recommandée. Il faudrait faire de même sur les CC et CT à cinquante étudiants.

Le Vice-président :

Au-delà d'une trentaine d'étudiants, on ne peut pas être seul pour la surveillance des examens.

Le Vice-président soumet au vote le cadre de l'organisation des examens 2025-2026.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	8
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité le cadre de l'organisation des examens 2025-2026.

4. [Avis] Convention de l'organisation à la Chaire CARIS (Culture Art Ingénierie et Société).

Le Vice-président invite Mme Rahma CHEKKAR, Professeure des Universités en Sciences de Gestion et du Management, à présenter ce point en visioconférence.

Mme Chekkar explique que la chaire CARIS, vise à créer un espace des synergies entre le monde académique et le monde socio-économique pour définir des projets prioritaires autour des thématiques de la culture, l'art, et l'ingénierie, afin de bénéficier mutuellement de ressources et d'expertise, de proposer des avancées sur le terrain et de développer les connaissances.

Les interrogations de départ qui nous ont poussé à la réflexion étaient de deux ordres :

- Comment produire, rendre accessibles et faire rayonner la culture et l'art tout en embrassant les multiples transitions qui façonnent nos sociétés ?
- Comment mobiliser la culture et l'art comme catalyseurs de transformation en vue de contribuer à un avenir durable ?

En réfléchissant sur ce projet, il a semblé nécessaire de collaborer avec trois acteurs académiques du territoire, donc l'ENSA de Bourges, l'INSA Centre-Val de Loire et l'Université d'Orléans.

La chaire s'articulera autour de trois volets :

Recherche

Donner de la visibilité aux travaux existants et soutenir le montage de projets interdisciplinaires.

Formation

Accroître la visibilité des formations existantes dans les trois établissements partenaires et accompagner le développement de nouvelles offres, sans se substituer aux établissements.

Diffusion des savoirs :

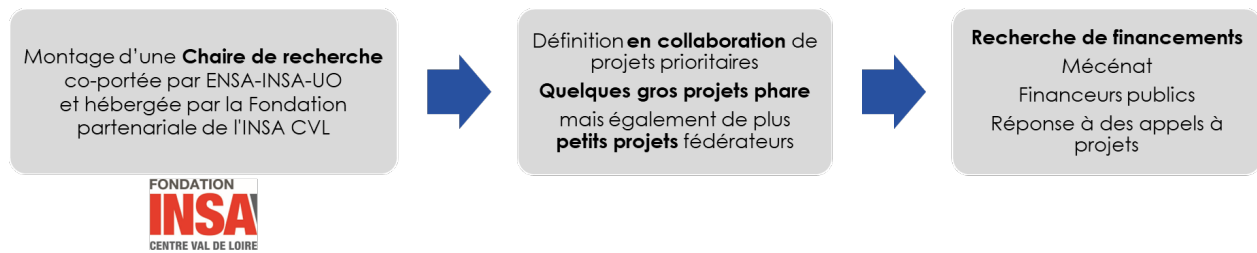
Partager les connaissances avec la communauté académique, les praticiens et le grand public.

Mme Chekkar explique que la Chaire CARIS se donne pour ambition de :

- Fédérer des compétences issues des mondes académique, artistique, industriel et institutionnel
- Promouvoir une recherche innovante sur des thématiques transversales telles que l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les paysages ou la création artistique... ;
- Favoriser l'accès à la connaissance et à la culture scientifique, artistique et technique ;
- Renforcer les formations existantes et initier de nouvelles coopérations transdisciplinaires ;
- Favoriser les coopérations et les mobilités internationales.

La chaire sera hébergée par la Fondation partenariale de l'INSA Centre-Val-de-Loire pour la gestion financière et la recherche.

Conception et déploiement de projets collaboratifs



M. Bartout :

- 1) Qu'elle est la date d'ouverture ?
- 2) La chaire est-elle destinée à perdurer au-delà de 2028 ?

Mme Chekkar :

- 1) Ce n'est pas encore formalisé, il y a la signature de la convention de partenariat la semaine prochaine. La date n'est définie dans la convention, car il est essentiel de trouver du financement pour le recrutement de personnel, afin d'assurer un déploiement rapide.
- 2) Oui, l'objectif est de pérenniser le dispositif au-delà de 2028, bien que la convention initiale soit d'une durée de 4 ans.

Le Vice-président soumet au vote la convention de la Chaire CARIS.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	8
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime sur la convention de la Chaire CARIS.

*** 15h30 - Départ de Mme Renaud représentée par Mme Froment. ***

5. [Délibération] Catalogue des Unités Minerve des Masters (UMM) et des Unités Minerve Spécifiques (UMS)

Le Vice-Président Présente les enseignements d'ouvertures transdisciplinaire aux étudiants inscrits en Master dans le cadre des formations minerves.

En l'absence de remarque, le Vice-président soumet au vote le catalogue des Unités Minerve des Masters et des Unités Minerve Spécifique.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	8
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité le catalogue des Unités Minerve des Masters et des Unités Minerve Spécifique.

6. [Avis] Eléments réglementaires au titre de la campagne Parcoursup 2026.

Le Vice-président présente ce point avec M. Van Couwelaar, Directeur de la Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DOIP).

Dans le cadre de la Campagne de Parcoursup, nous votons les critères généraux d'examens et l'organisation de la commission d'examen des vœux.

La commissions d'examen des vœux présente les listes d'enseignants-chercheurs qui composeront les commissions. Ils devront rendre un classement et/ou effectuer une sélection lorsque la formation est sélective.

Les nouveautés de cette année :

- Fermeture de la Licence Économie-Gestion du campus de Châteauroux, elle ne sera pas ouverte sur Parcoursup à la rentrée prochaine en raison d'effectifs trop faibles. D'autres projets sont en cours pour ce site LPE, Licence Pro Guide conférencier, installation de Data Center Google.... En ce qui concerne l'installation du Data Center Google, trois projets de formations en lien direct : une licence professionnelle agriculture de précision, une adaptation du BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle (GE2I) et la proposition d'une LP dédiée aux métiers propres à la maintenance des datas centers.
- Intégration de l'Institut de formation en psychomotricité (IFP) à l'université d'Orléans à la rentrée 2026. Ils sont déjà présents physiquement dans le bâtiment de l'École Universitaire de Kinésithérapie (EUK). Le recrutement se fera par Parcoursup. (Formation de 3 ans niveau Bac).
- La Licence Professorat des Écoles (LPE) sera gérée comme un portail unique sur Parcoursup pour ses différents sites (Orléans-Tours, Châteauroux, Chartres), Les étudiants qui postuleront sur différents centres se verront décompter qu'un seul vœu.

M. Van Couwelaar précise que cette année en raison de contrainte de temps, les présidents des commissions d'examen des vœux auront la responsabilité de valider les contenus sur le point d'être publiés sur Parcoursup. Chaque responsable devra compléter, relire et valider in fine les contenues des formations avant la publication aux usagers.

Le Vice-président exprime son inquiétude concernant la CAL de la L1 LEA Anglais-Japonais (qui passe de 110 à 130).

Il précise que la PASS Droit ne sera pas proposée l'année prochaine et rappelle qu'en septembre dernier, la PASS droit n'ayant plus de porteur, il a été proposé aux étudiants qui avaient opté pour cette PASS de choisir une autre PASS. Ces réorientations de dernières minutes, menées conjointement avec le rectorat, n'ont pas posé de difficulté.

Une discussion s'engage autour de la future réforme nationale (2027) qui remplacera les dispositifs PASS/LA.S par un système unique. Il a été proposé une première année en santé qui comprendra 40%

d'enseignements de santé, 20% d'enseignements transversaux et 40% d'enseignements disciplinaires.

La réforme vise à abandonner le modèle PASS et à sécuriser la poursuite d'études en L2 disciplinaire pour les étudiants ne réussissant pas l'accès santé, évitant ainsi "l'échec sec" de l'ancien système PASS.

Des corrections sont faites en séance :

- La CAL (100) de la Licence Droit Général à Châteauroux et de la donnée d'appel à (120).

Mme Raymond :

La capacité d'accueil d'Orléans augmentera-t-elle suite à la fermeture de la Licence Eco-Gestion à Châteauroux ?

Le Vice-président :

Non, il y avait 20 places, la capacité d'accueil de la Licence Eco-Gestion d'Orléans n'augmentera pas.

M. Bartout :

Pour les formations d'excellence Minerve, il n'est toujours pas possible de refuser des candidatures.

Le Vice-président :

Non, c'est un parcours de la Licence et il n'est pas sélectif donc on ne peut pas refuser l'étudiant. Je comprends que cela pose des problèmes dans la gestion de niveau dans les groupes.

Mme Raymond :

Les résultats académiques sont-ils pris en compte dans le cadre d'une réorientation ?

Le Vice-président :

Dans une commission d'examen des vœux Parcoursup, analyser les dossiers des bacheliers est assez simple parce que les dossiers sont plus complets. C'est un peu plus compliqué d'analyser les dossiers des étudiants en réorientation, parce qu'on perd une partie des éléments d'informations dans Parcoursup, par exemple la fiche avenir. Elle indique le projet de formation, l'avis des professeurs principaux, du proviseur...

Néanmoins, l'étudiant en réorientation a déjà pris le temps de réfléchir à son projet de formation. Il est primordial de ne pas sous-estimer cette décision. Il est vraiment important de chercher à leur donner une place adéquate dans ces classements qu'on nous demande de proposer.

Le Vice-président soumet au vote les éléments réglementaires au titre de la campagne Parcoursup 2026.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	8
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable sur les éléments réglementaires au titre de la campagne Parcoursup 2026

7. [Avis] Eléments réglementaires au titre de la campagne Trouver Mon Master 2026.

Dans le cadre de la Campagne de Trouver Mon Master (TMM), il n'y a pas de changements majeurs dans les éléments à remonter sauf de détailler les critères généraux d'examen des candidatures et leur degré d'importance pour chaque formation.

Des corrections sont faites en séance :

- CAL du Master Risque et environnement
- CAL du Master MIAGE

En l'absence de remarque, le Vice-président soumet au vote les éléments réglementaires au titre de la campagne Trouver Mon Master 2026.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	8
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable sur éléments réglementaires au titre de la campagne Trouver Mon Master 2026.

*** 17h03 - Départ de M. Onnée***

Vie Étudiante

9. [Avis] Propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE (Commission du 6 novembre 25).

Le Vice-président invite M. Alexis Boche, Responsable du service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante, à présenter ce point.

M.Boche explique qu'une commission FSDIE supplémentaire a dû être organisée le 6 novembre dernier, étant donné le grand nombre de projets recus n'ayant pas pu être examinés à la commission du 22 octobre 2025.

Aujourd'hui, il présente de 11 projets étudiants pour un montant total de 23 500 €.

Une nouvelle association, "Unis à l'IDF", a été créée pour la première fois à l'Institut de Français (IDF). Elle a présenté deux projets : des animations culturelles qui vont se dérouler au foyer de la résidence des Ormes et la création d'un site web pour promouvoir leur création et activités.

Le projet "Tournoi des Tigresses", porté par l'association Polytech Sport Filles, n'a pas obtenu de subvention. La raison principale est la difficulté de l'association à trouver un gymnase disponible. La Halle des Sports d'Orléans est en travaux et l'UFR ST ne souhaite mettre à disposition le gymnisme universitaire en raison de problèmes rencontrés lors d'éditions antérieures avec cette même association (problème de comportement des invités à l'évènement).

La prochaine commission FSDIE se tiendra le 12 février 2026.

Le Vice-président exprime sa satisfaction concernant la création de la nouvelle association Unis à l'IDF. La qualité et la pertinence de ces projets sont saluées.

En l'absence de remarque, le Vice-président soumet au vote les propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE du 6 novembre 2025.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	8
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime sur les propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE du 6 novembre 2025.

10. [Discussion] Proposition du calendrier universitaire au titre de l'année 2026-2027.

Une première proposition de calendrier pour l'année universitaire 2026-2027 est présentée à la discussion.

Ce calendrier doit d'abord être examiné par le CSA du 26 janvier et nous aurons également une CFVU à cette même date.

Le débat s'articuler autour des sujets suivants :

- Un début des cours au 1^{er} septembre.
- 13 semaines d'enseignement par semestre (équilibré entre les 2 semestres).
- Des préoccupations majeures sur le calendrier de la seconde session d'examens (session 2). Les délais de correction et la tenue des jurys sont jugés extrêmement serrés ce qui pourrait compliquer la gestion des contestations et la publication des résultats via l'application Apogée.
- La possibilité d'avancer les jurys est limitée par des contraintes techniques et la nécessité de publier les résultats de manière synchronisée pour toutes les formations.
- La date de fin des formations en apprentissage et de soutenance (fin aout).

Questions diverses :

Mme Boin :

L'application du congé menstruel a été instauré à la UFR DEG. Est-ce bien le cas dans les autres composantes ? Un grand nombre d'étudiants (notamment à l'UFR ST et à l'UFR LLSH) ne sont pas informés de ce droit.

Le Vice-président :

Ce droit a été inscrit dans la réglementation des études. Un bilan de son application sera effectué à la fin de l'année universitaire pour évaluer son impact. L'information a pourtant été transmise aux responsables de formation. Le sujet sera de nouveau évoqué lors de la prochaine réunion des directeurs de scolarité afin de partager l'expérience de l'UFR DEG et d'assurer une communication uniforme.

Mme Raymond :

La nouvelle charte de l'UFR DEM'O (anciennement DEG), mise en ligne, suscite plusieurs interrogations et remarques.

- La juxtaposition, dans un même paragraphe, des comportements perturbateurs et de la charte de la laïcité est jugée « maladroite » et potentiellement stigmatisante.
- La charte autorise un enseignant à refuser un étudiant en retard sans préciser de délai, ce qui pose un problème lorsque le retard est dû à un cours précédent qui a débordé.
- L'article 4 manque de clarté. Il ne distingue pas le partage non-commercial de notes entre étudiants de la vente de contenus de cours sur des plateformes en ligne, qui est la véritable infraction visée.
- La mention « la prise de notes manuscrite peut être privilégiée » est ambiguë et pourrait être interprétée à tort comme une interdiction de la prise de notes sur ordinateur, y compris pour les étudiants ayant des besoins spécifiques.

Le Vice-président reconnaît le caractère problématique de ces formulations et précise que cette charte n'a en l'état aucune valeur réglementaire. Il s'engage à faire remonter l'ensemble de ces points à la direction de l'UFR DEM'O en soulignant le besoin de révision et de clarification du document.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h35.

Le Vice-président Commission Formation et Vie
Universitaire

Sébastien RINGUEDE

